

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016 A 20 HEURES

COMPTE-RENDU

Etaient présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Eliane BAZIN, Annie CLAIR, Marie-Jo DAVID, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Danielle LERICHE, Norbert MANUEL, Rachida MALTOUF, Jacques RABELLINO, Jean-Christophe SOINNE, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Etaient excusés : MM. Dam CA, Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Rémi MAURICE, M^{me} Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

Ordre du jour unique : Information sur la faisabilité d'une aire de grands passages des gens du voyage sur le site de la Grande Dangereuse - Côte Garanche à Béligneux.

Monsieur le Maire précise qu'il détient des informations récentes sur ce dossier, dont il tient à informer rapidement son Conseil Municipal.

Il retrace l'historique des dispositions prises par M. le Président de la Communauté de Communes de la Côtère à Montluel (3CM), à la suite de la réception de la délibération du Conseil Municipal de Béligneux du 6 juin 2016.

Cette délibération, votée à l'unanimité par le Conseil, apporte plusieurs arguments techniques respectueux des lois qui rendent complexe et difficile l'implantation d'une aire à l'endroit pressenti.

Monsieur le Président de la 3CM a alors rencontré Monsieur le Préfet de l'Ain, qui a accepté qu'une étude de faisabilité approfondie soit réalisée par

un Cabinet de Consultants, pour lui être remise au mois de septembre 2016.

La 3CM a confié la mission à l'Agence de Lyon du Cabinet ARCADIS.

Parmi les personnes sollicitées pour déposer leurs observations, ont répondu à l'invitation du Cabinet : MM. FARGEAS, LACROIX, P. GARD et J.P. GARD (agriculteurs), M. RAPHANEL (représentant la FNSEA), M. PELLETIER (voisin direct) et M. le Maire de Béligneux.

Le rapport a été remis début septembre par ARCADIS à M. le Président de la 3CM, qui l'a transmis à M. le Préfet de l'Ain et a autorisé M. le Maire à en donner connaissance à son Conseil Municipal lors de la présente séance publique.

M. le Maire fait défiler sur l'écran les 49 pages du dossier, en s'arrêtant et en commentant celles dont le contenu comporte les éléments les plus significatifs dans le cadre de l'actuelle réflexion.

Les dernières pages mettent en évidence les points marquants relevés dans l'étude :

- les tableaux des coûts estimatifs : 2,6 M€ TTC,
- les délais prévisionnels de réalisation qui conduiraient à une mise en service au 1^{er} semestre 2020,
- et finalement une analyse multicritères de la faisabilité sur ce site conduisant à 26 contraintes défavorables pour 6 contraintes recevables.

M. le Maire précise que ce rapport sera tenu à la disposition du public en mairie, et consultable sur ordinateur, à compter de la fin de la semaine.

La séance est levée à 21 heures.